



## **BUDGET 2015**

Le conseil municipal a tenu, le 22 décembre 2014, une séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015. Ce budget est composé des revenus et des dépenses suivantes :

<b>REVENUS</b>	<b>BUDGET 2014</b>	<b>BUDGET 2015</b>
Revenus, taxes, tarification	1 167 070 \$	1 244 072 \$
Compensation tenant lieu de taxes	8 073 \$	8 191 \$
Subvention Ministère du Transport	39 628 \$	39 628 \$
Subventions et transferts provinciaux	71 333 \$	59 229 \$
Autres revenus	83 845 \$	75 371 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 369 949 \$</b>	<b>1 426 491 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Administration générale	288 980 \$	293 240 \$
Sécurité publique	267 600 \$	298 579 \$
Transport routier	189 825 \$	179 686 \$
Hygiène du milieu	186 830 \$	189 663 \$
Urbanisme, logement	116 750 \$	114 194 \$
Loisirs et culture	123 202 \$	129 280 \$
Investissements en immobilisation	77 038 \$	146 810 \$
Frais de financement + le remboursement du capital	119 724 \$	110 039 \$
Affectations des surplus	0	(35 000) \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 369 949 \$</b>	<b>1 426 491 \$</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **LA TAXATION POUR 2015:**

- **Taxe générale :**
  - Le taux de la taxe foncière est fixé à 0.66 \$ du 100 \$ d'évaluation (0.65 \$ du 100 \$ en 2014)
  
- **La tarification des matières résiduelles :**
  - La cueillette et l'enfouissement des ordures :  
154.70 \$ par porte (130.05 \$ en 2014)
  - Le recyclage :  
40.12 \$ par porte (36.39 \$ en 2014)



• **La tarification du réseau d'égout :**

- L'entretien du réseau coûte 45.72\$ par point :  
Pour une résidence unifamiliale (5 points), la tarification est de 228.60\$ (245.70\$ en 2014)
- Le remboursement de l'emprunt coûte 63.49\$ par point :  
Résidence unifamiliale (5 points) 317.45 \$ (246.25 \$ en 2014)
- L'emprunt remboursable sur 5 ans, coûte 14.95 \$ par point :  
Résidence unifamiliale (5 points) 74.75\$ pour la première année en 2015

## **INVESTISSEMENTS EN 2015**

Le centre municipal sera rénové, des travaux d'entretien de structure et de rafraichissement, en général, nous permettrons d'offrir à la population des salles de rencontre plus adaptées. Pour ce faire, la municipalité recevra une subvention de Développement économique Canada au montant de 70 000\$ applicable à ces travaux.

La première phase d'implantation de la piste cyclable, dans le village et sur le Chemin Rivière des Fèves sud, est prévue pour cette année. Une étude professionnelle, pour la Montée Rivière des Fèves, sera effectuée au cours de l'année, afin de permettre d'identifier les possibilités d'amélioration de la sécurité à divers endroits. La MRC de Beauharnois-Salaberry supporte la municipalité dans ce projet.

Le Conseil a retenu plusieurs recommandations faites par le comité de revitalisation. Nous avons donc inclus dans notre programmation 2015, un plan d'aménagement du noyau villageois, des pistes de randonnée de ski ou raquettes, l'amélioration de la signalisation des attraits touristiques, le marquage de zones de sécurité et plusieurs autres éléments.

Évidemment, nous continuerons l'entretien de notre réseau routier et procéderons, entre autre, à la finalisation de la première couche de fond dans le Domaine du Forgeron.

En conclusion, la municipalité compte effectuer des investissements importants de l'ordre d'environ 400 000\$, dont 65% des coûts seront couverts par des subventions provenant du programme fédéral/provincial sur la taxe sur l'essence, du provincial pour les infrastructures sportives, ainsi que du pacte rural.